

ETAMPES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 JUIN 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-046

Date d'affichage : 18 JUIN 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 31

**Objet : Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement urbain
(actualisation de l'étude pré-opérationnelle)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Mairam	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Gérard HEBERT représenté par M. Jean-Michel JOSSO, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme Camille BINET-DEZERT, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Grégoire TURLOTTE

ETAIENT ABSENTS : Mmes Kadiatou LY, Sana AABIBOU MM. Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250625-VI-DEL-2025-046-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L303-1, R327-I, L321-1 et suivants et R321-1 et suivants ;

VU le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ;

VU la convention action Cœur de Ville signée le 9 octobre 2018, et ses avenants successifs,

Vu l'avis de la commission de la Politique de la Ville et des Quartiers en date du 17 juin 2025,

CONSIDERANT la volonté de répondre aux objectifs du dispositif Action Cœur de Ville, notamment en matière de logement,

CONSIDERANT l'intérêt d'une procédure OPAH-RU pour répondre à ces objectifs,

CONSIDERANT les résultats de l'étude pré-opérationnelle de 2019, qui a permis d'identifier un certain nombre de dysfonctionnements en matière d'habitat et préconisant la mise en œuvre d'une OPAH-RU,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser cette étude au regard des évolutions socio-démographiques du territoire,

Après en avoir délibéré par 30 voix pour 1 abstention (M. CORBEL),

- Confirme le périmètre d'action de la future OPAH-RU, tel que défini en annexe 1,
- Autorise l'actualisation de l'étude pré-opérationnelle initiée en 2019, préalablement à la rédaction de la convention OPAH-RU avec les partenaires,
- De solliciter tous les financements liés à cette action (phase pré-opérationnelle et opérationnelle)
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette action.




Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- 1 JUIL. 2025
- 1 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture et de sa
91-219102233-20250825-VI-DEL-2025-046-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025